

14 septembre 2020

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mars 2020 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

Cette proposition a été renvoyée le 19 mai 2020 à la commission des finances. Cette dernière, présidée par M. Omar Azzabi, a traité cet objet lors de sa séance du 24 juin 2020. Les membres de la commission remercient M. Sacha Gonczy pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2018-2019 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont approuvés.

Séance du 24 juin 2020

Audition de M. Sami Kanaan, maire, accompagné de M^{me} Lorella Bertani, présidente, M. Aviel Cahn, directeur et M^{me} Carole Trousseau, secrétaire générale du Grand Théâtre de Genève (GTG)

M. Kanaan rappelle que la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) est une fondation de droit public. Cette entité a la particularité d'avoir du personnel municipal pour les fonctions administratives et techniques, en plus d'une subvention pour financer notamment le personnel artistique et les cadres supérieurs, directement engagés par la FGTG. Il y a plusieurs statuts parallèles pour le personnel de la FGTG (chœur, ballet, etc.). La réforme du GTG est un chantier de cette législature pour simplifier le fonctionnement. D'après lui, il faudrait que le Conseil administratif ne siège pas au sein de la FGTG, puisqu'il en est l'organe de contrôle. En attendant cette révision, les deux membres du Conseil administratif font noter dans les procès-verbaux de séance une abstention fonctionnelle systématique. Il

rappelle que la Cour des comptes a entamé un audit sur la gouvernance du GTG. Cette question en fait apparemment partie. Un autre élément est que le Conseil administratif a compris que le fait que le Conseil municipal soit nanti des projets de délibérations sur le budget de saison et les comptes est une anomalie réglementaire et légale. Rien n'est prévu dans la loi sur l'administration des communes (LAC) en ce qui concerne l'approbation directe par le Conseil municipal de comptes d'une entité subventionnée. Il y a déjà un contrôle par le biais du budget et des comptes annuels de la Ville. Ces projets de délibérations ont en fait valeur de résolution. Politiquement, il fait sens que le Conseil municipal s'intéresse au GTG, mais c'est la forme qui pose problème.

M. Cahn indique qu'il est arrivé l'été dernier à ses fonctions. Il aurait imaginé sa première saison différemment. Certaines difficultés doivent encore être résolues. La question du renouvellement du public est une question qui lui tient à cœur afin que le GTG touche tout Genève. Le but est de faire bouger les codes et faire du GTG une institution qui collabore avec d'autres entités. Malheureusement, depuis le début du mois de mars, la plupart des projets ont été supprimés. Il y avait notamment un projet avec l'Hospice général qui n'a pas pu se faire. Deux concerts seulement ont été réalisés. Ce qui est rassurant, c'est que le public et les abonnés ont soutenu le GTG pendant la période du Covid. Certaines personnes n'ont pas souhaité être remboursées. D'autre part, le public âgé du GTG, important, est revenu malgré le virus, ce qui est rassurant pour l'automne. Un travail important a été fait sur le mécénat et même sous les conditions de la pandémie, 70% des abonnés ont renouvelé leur abonnement pour la saison suivante. Le public n'a pas l'intention d'abandonner le GTG. Toutefois, cela va être compliqué pour la balance financière du GTG si on doit réduire le nombre de places en dessous de 1000 personnes. Si on veut travailler dans le sens d'une plus grande ouverture du GTG et de billets moins chers, on a besoin de finances stables. Ces discussions reviendront! Aujourd'hui, la situation est ambiguë avec les pertes du Covid. En effet, l'institution n'a pas droit aux aides fédérales (comme toutes les institutions subventionnées: Aéroport international de Genève (AIG), Transports publics genevois (TPG), etc.). Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a fait opposition en ce qui concerne le chômage partiel. Il n'est pas sûr que cette réduction de l'horaire de travail (RHT), que le Canton a pourtant validée, va être acceptée au Tribunal fédéral. Si ce droit aux RHT est refusé, les pertes dues au Covid vont se monter autour de 2 millions. La situation est donc très incertaine. Il y a eu un aspect rassurant (succès pour les nouveautés, fidélité des abonnés) mais reste l'aspect incertain des finances.

M. Kanaan indique que la peine est double dans le cas d'espèce: le GTG est exclu de toute aide fédérale, parce qu'il s'agit d'une fondation de droit public d'une part et parce qu'il s'agit d'une institution subventionnée d'autre part. Il fait remarquer la bizarrerie d'avoir une fondation de droit public pour le GTG.

Partout en suisse, les entités culturelles sont des fondations de droit privé ou des sociétés anonymes en mains publiques. Le SECO n'est pas très clair en ce qui concerne les institutions subventionnées. Il semble défendre l'optique que les RHT ne sont pas envisageables. Les RHT sont acceptées uniquement si l'entité concernée peut attester qu'il y a des risques de licenciements. C'est un grand débat à Berne puisque la Suisse romande est pénalisée parce que les collectivités subventionnent davantage d'entités pour la culture. Le temps de la justice est un temps long. Il va falloir voir par quel biais le GTG devra être secouru. L'ensemble des entités culturelles connaît le même problème et à la rentrée une décision devra être prise à ce sujet.

Une commissaire demande s'il y a eu une baisse du mécénat pendant la pandémie.

M. Cahn répond par la négative. La plupart des mécènes restent fidèles aux projets repoussés. Au contraire, plusieurs abonnés ont même refusé de se faire rembourser (parfois pour plusieurs milliers de francs). Il y a un mécène, dans le secteur automobile, qui a des problèmes. Il les a contactés pour leur indiquer qu'il allait être difficile pour lui de financer son don, mais qu'il voulait quand même maintenir son soutien.

Une commissaire s'interroge sur le personnel du GTG. Il y a 279 et 275 postes pour la FGTG et le personnel municipal. Que s'est-il passé pour le personnel temporaire?

M. Cahn explique que ces personnes ont été inscrites aux RHT. Le conseil de FGTG a en outre décidé de couvrir les 20% du revenu qui n'est pas touché par les RHT. Ces personnes ont donc reçu l'intégralité de leur salaire.

Une commissaire demande si M. Cahn aime le danger étant donné que le GTG a renouvelé ses abonnements alors que le théâtre risque d'être à moitié plein. Comment envisage-t-il l'avenir si les normes sanitaires demeurent?

M. Cahn remarque que le GTG contient 1500 places, ce qui est un grand atout. Cela va peut-être limiter la vente de billets hors abonnements. Les dernières déclarations du Conseil fédéral sont rassurantes en l'état. Cependant, on ne connaît pas la réalité pour septembre. On a un plan B pour les spectacles de la rentrée. Avec les limitations actuelles, on peut avoir 800 places. Il est clair que cela représente un manque à gagner.

Une commissaire, sachant qu'au début de la crise M. Kanaan avait décidé de subventionner les spectacles annulés, demande si cela a permis de faire des économies.

M. Cahn répond par la positive. Si le personnel peut recevoir les RHT, les coûts seront réduits tout comme les spectacles annulés.

Un commissaire, entendant que les coûts structurels augmentent, demande plus de précisions à ce sujet et s'il est possible d'augmenter les recettes.

M. Cahn rappelle qu'il ne peut pas commenter la saison qui a eu lieu avant son entrée en fonction. Il y a différentes manières d'augmenter les recettes: par une augmentation du mécénat et par un travail sur le «flexible pricing» (même fonctionnement que les billets d'avion, par exemple). Dans ces dernières années, les coûts fixes augmentent, car ils suivent l'économie. Cette évolution doit être contrôlée par une forme de rationalisation. Le GTG est une structure qui demande beaucoup de travail humain. Néanmoins, il s'agit d'un acteur qui génère un impact positif important sur l'économie publique.

M^{me} Bertani rappelle que le GTG a été voulu par les autorités municipales en 1962 comme un «grand» théâtre. C'est la plus grande scène de Suisse et une des plus grandes jauges (1500 personnes). La Ville est propriétaire du bâtiment, la FG TG est chargée de l'exploitation. Le personnel est soumis à un double statut. Les chiffres sont importants. En 2019, il y a eu 187 employés municipaux, 125 employés de droit privé et 842 intermittents. Cela représente 1200 à 1300 personnes employées par an, soit le plus grand employeur culturel de Genève. Cela explique les coûts élevés du GTG. La subtilité des comptes du GTG est que les comptes présentés sont liés à l'exploitation hors du personnel municipal lequel est rémunéré par la Ville sur son propre budget. Ce qu'il y a de très important est le constat qu'à chaque saison les dépenses de production sont couvertes par les recettes propres du GTG. Cela signifie que la billetterie, les mécènes, les sponsors, etc. couvrent les dépenses variables du GTG. D'autre part, on constate dans les tableaux que le bénéfice entre recettes propres et dépenses de production part dans les frais de fonctionnement. L'étude Actori a démontré la réalité du déficit structurel du GTG. En 2007-2008, le GTG dépensait 29% du budget pour les frais artistiques. Ce chiffre est tombé depuis à 20%. Cela pose problème, car cela atteint la mission qui consiste à investir dans l'artistique et les nouveaux projets. Les chiffres reprennent tous les postes de dépenses et de recettes du GTG. L'année 2017 a été un printemps lumineux pour le GTG qui a engagé M. Cahn. Les travaux de rénovation suivaient leur cours et une convention de subventionnement était signée avec le Canton pour couvrir le déficit structurel de 3 millions. L'automne, en revanche, a été catastrophique. En octobre 2017, on a appris que les travaux du GTG allaient se terminer non pas en juin 2018, mais en décembre. Cela a impliqué la continuation de l'exploitation de l'Opéra des Nations (ODN) et le travail des collaborateurs et collaboratrices sur des sites éclatés. Ces conditions de travail ont été difficiles. Cette double exploitation a engendré des coûts supplémentaires jusqu'à l'ouverture du GTG en février 2019. L'intégralité de la saison a dû être reconstruite. Cela a posé des problèmes, puisqu'une saison se prépare deux ans à l'avance. Le programme a dû être complètement repensé en raison de l'utilisation de l'ODN. Tous les contrats ont dû être renégociés. Le

déménagement n'a pas pu avoir lieu pendant la fermeture estivale mais pendant la saison, ce qui a engendré des difficultés pour le personnel et des coûts supplémentaires. La seconde catastrophe a eu lieu au mois de décembre 2017. Le Canton, qui avait signé la convention de subventionnement, a déclaré subitement vouloir se retirer. Avant cette démission du Canton, il y avait un déficit prévu de 200 000 francs, qui était acceptable. Les budgets et la programmation ont dû être complètement revus. Le retour dans les murs a eu lieu en février 2019. Le retour du public n'a pas été facile, puisqu'il était censé revenir en septembre. Mais, en février 2019, 91 000 spectateurs ont franchi les portes du GTG pendant la saison 2018-2019. Le GTG a réussi à trouver auprès d'un mécène 1,5 million sur les 3 millions manquants du Canton. Elle souhaite attirer l'attention de la commission sur le fait que le GTG accomplit sa mission, saison après saison, malgré tous ces déboires.

Un commissaire revient sur la question du statut du personnel et demande s'il y aurait eu une différence sur les comptes si on avait homogénéisé les statuts.

M^{me} Bertani indique que la question est complexe. Il faudrait faire une négociation avec les syndicats, puisqu'une partie du personnel bénéficie du statut de fonctionnaire. Or, cette négociation a un coût. Dans un premier temps, harmoniser les statuts coûterait de l'argent. Ensuite une nouvelle politique salariale pourrait être mise en place qui permettrait d'avoir un statut plus souple et, à long terme, de faire des économies. En revanche, il serait compliqué, voire impossible de mettre des danseurs ou des choristes sous le statut d'employés municipaux. Ce serait plutôt l'inverse qui serait faisable: passer le personnel municipal en personnel FGTG après négociation avec les partenaires sociaux.

M. Kanaan indique qu'il n'a pas connaissance en Suisse d'institutions culturelles qui fonctionnent de cette manière. Historiquement, on fait comme s'il y a deux groupes distincts. Le problème des statuts multiples est moins un problème de coût que de fonctionnement. Il y a deux gouvernances. Le recrutement est compliqué. La négociation avec le Canton (jusqu'en 2017) prévoyait que le personnel municipal resterait municipal jusqu'à la retraite, mais que les nouveaux sortiraient du giron municipal. Le but n'a jamais été de faire des économies, car il s'agit plutôt d'un problème de gouvernance.

Une commissaire demande d'où provient ce distinguo de statuts.

M^{me} Bertani indique qu'historiquement la Ville souhaitait que le personnel technique lui appartienne. Ce système date des années soixante et permettait pour la Ville d'avoir un contrôle total sur l'institution. C'était également le cas de la Fondation d'art dramatique (FAD) qui a abandonné très vite le principe d'avoir des employés municipaux. En revanche, c'est resté au GTG. En 2007, on a réalisé que certaines personnes travaillaient avec des contrats précaires et la première chose qui a été faite, ça a été de les municipaliser.

Est-ce la raison de l'évolution du déficit structurel? demande une commissaire.

M^{me} Bertani répond par la négative. Le transfert du personnel a impacté le budget de la Ville. Il y a eu une réduction des coûts artistiques, qui explique la baisse à 20%. Or, même en restreignant les coûts au maximum, l'étude Actori démontre qu'il y a un déficit structurel inévitable.

M^{me} Trouseau explique qu'on a retrouvé en 2018-2019 un GTG rénové. Le retour avec le *Ring* de Wagner a été une épreuve pour les équipes techniques et de DPBA, car il y a eu des problèmes avec la machinerie de scène. Mais, finalement, le GTG a réussi son retour avec brio. En ce qui concerne les prestations artistiques, il y a eu dix opéras, quatre ballets, six récitals, deux concerts et deux productions jeune public. Il s'agit de 88 représentations payantes, 91 604 spectateurs et 8 720 615 francs en recettes de billetterie. Ces chiffres sont supérieurs aux deux années précédentes (10% de plus que la saison précédente). Il faut prendre en compte l'augmentation de la jauge du GTG (400 places de plus que l'ODN) ainsi que le taux de remplissage et les records de vente: six productions ont atteint un taux de remplissage supérieur à 90%. Les abonnements se montent à 5002, soit 41% des places vendues. Les 59% autres places ont achetées par des non-abonnés et par internet (taux en croissance constante). En ce qui concerne les représentations externes au GTG, il y a 41 représentations en tournée dans de nombreux pays et des coproductions avec d'autres maisons d'opéras. En termes de médias, il y a eu 692 articles ou émissions radiophoniques ou télévisées, soit un impact comparable avec les années précédentes. Il y a eu 395 900 vues sur les vidéos produites par le GTG sur Youtube. En ce qui concerne les activités pédagogiques, il y a eu presque 1500 élèves participant aux activités (neuf parcours pédagogiques). Quant aux élèves, 2424 ont participé aux représentations d'*Elisir d'amore*. Il y a eu 90 ateliers de formation et 1000 jeunes qui ont participé aux activités organisées lors de la journée portes ouvertes. L'inauguration du bâtiment a eu lieu le 23 mars 2019 avec un mapping sur la façade du GTG. La journée portes ouvertes a attiré 10 000 personnes. Elle rappelle que le financement de la Ville comprend trois volets: personnel municipal, mise à disposition du bâtiment et autres dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les aspects financiers de la FGTG, il y a 36 389 894 francs de charges d'exploitation (6 millions de plus, liés à la proposition PR-1315), 23 202 840 francs de charges de personnel et 34 518 202 francs de recettes d'exploitation. Elle rappelle que le budget initial avait un déficit de 239 778 francs incluant la subvention cantonale de 3 millions. Le déficit est naturellement plus important. Les infiltrations d'eau ont été perçues en cours de chantier et la programmation a dû être complètement revue. Il a fallu exploiter à la fois l'ODN et place de Neuve ce qui a entraîné des coûts supplémentaires. Un crédit extraordinaire (proposition PR-1315) a été validé (3 460 473 francs). En déduisant ce

montant, on arrive à un déficit budgétaire résiduel de 1 871 692 francs. Il y a donc un dépassement de 500 000 francs qui s'explique par le contexte (déménagement différé, incertitudes, transitions entre deux directions, etc.). Ce déficit a été comblé par le fonds de solidarité et le fonds de réserve, ce qui entraîne un découvert, raison pour laquelle la demande a été faite au Conseil municipal.

Un commissaire demande où en sont les démarches pour l'avenir du GTG (contacts avec le Canton, ACG, évolution de la FGTG). Comme il a été question de l'ODN, il demande des explications sur le devenir du théâtre, car les informations qui leur sont parvenues sont des contradictions (renonciation de l'acheteur chinois, etc.). Il souhaite les détails précis sur l'acquisition du théâtre.

M. Kanaan explique que la situation avec le Canton ne redémarre pas. Le Canton est devenu partenaire du GTG en 2015, 2016 et 2017 en amenant les 3 millions. A l'époque un accord global a été négocié, par étapes, pour que le Canton parvienne à 50%. Mais à l'automne 2017, lors de l'annonce du retard du chantier, cela arrangeait probablement M. Longchamp de sortir des négociations, car son groupe parlementaire avait une position très dure et souhaitait avoir entièrement le GTG tout de suite ou pas du tout. Cela a entraîné la perte de la subvention de 3 millions. Le Conseil administratif a d'abord insisté pour une reprise rapide des négociations. En vain! Puis, le Conseil administratif a repris langue avec le Conseil d'Etat lors de la nouvelle législature cantonale. Les premiers contacts étaient encourageants. Il y a eu une volonté politique démontrée lors du discours de Saint-Pierre, puis la votation populaire sur l'initiative populaire cantonale IN 167 constitutionnelle avec un soutien à 83% qui allait dans ce sens. Depuis, d'autres urgences ont émergé. Entre-temps, M. Apothéloz a proposé que le Canton s'engage dans le financement du ballet. Mais cela ne s'est jamais concrétisé. Les finances cantonales ne sont pas dans un bon état. Il faut reprendre contact avec les communes, mais cela sera compliqué. Une motion a été déposée au Grand Conseil pour que le Conseil d'Etat reprenne le travail.

M^{me} Bertani souhaite reposer le cadre de l'ODN. Lorsqu'on a appris qu'il fallait déménager, plusieurs plans ont été examinés. Le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) est exploité par une société anonyme qui doit faire du bénéfice. Le BFM ne souhaitait pas empêcher pendant trois ans ses clients de venir (clients qu'il risquait de perdre). L'ODN a été une totale réussite. La FGTG est intervenue auprès de nombreux acteurs culturels pour trouver des acquéreurs. Aucun acquéreur suisse ou européen ne s'est présenté. Le promoteur chinois, qui n'est pas une émanation du gouvernement, travaille avec le GTG depuis longtemps dans divers contextes. Un contrat a été signé pour l'acquisition de la structure pour 1,5 million. Son projet était de placer cet opéra sur une île à Pékin au milieu du quartier des ambassades. Ce projet n'a pas pu voir le jour. L'acquéreur chinois aurait pu demander une livraison pour août 2019, mais il a accepté de reporter les travaux de démontage. Les travaux ont démarré avec une société allemande qui a stocké

le théâtre en Allemagne. Entre-temps, il y a eu le Covid-19 et l'interruption des chantiers. Actuellement, le théâtre est en Allemagne.

Une commissaire trouve la comptabilisation des 1,5 million étrange. Il y a un solde qui ne correspond pas à la valeur de l'immobilisation.

M^{me} Trousseau détaille les coûts exacts de l'ODN. Ces coûts se sont étalés sur trois ans. L'amortissement a été fait depuis 2013 jusqu'en 2018. Il restait une valeur résiduelle de 1,5 million correspondant à la valeur de la structure. L'acquéreur chinois a payé le montant résiduel en juin 2019, ce qui a permis de faire sortir la valeur du bilan, puisqu'on n'était plus propriétaire du bâtiment.

M. Kanaan indique que l'ODN est une opération entièrement assumée par la FGTG. L'acheteur chinois doit à son tour trouver un acquéreur. Il a tenu ses engagements à ce stade. Pour la Ville, cela a coûté 250 000 francs, payés par un des crédits complémentaires votés par le Conseil municipal pour le GTG. Sinon, pour la Ville, c'est une opération blanche.

M^{me} Bertani indique qu'on a émis l'hypothèse d'une fermeture complète du GTG. Toutefois, cette solution aurait engendré un manque à gagner monstrueux et une perte de savoirs, car il aurait fallu licencier tout le personnel.

Un commissaire comprend que les fonds de réserve du GTG ont été annihilés, et que la FGTG est «à sec».

M^{me} Trousseau rappelle que c'est encore pire: la FGTG est à découvert.

Le même commissaire demande quand les fonds seront reconstitués.

M^{me} Trousseau indique que l'on se dirige vers d'importants problèmes de trésorerie. Il sera difficile de payer les fournisseurs et les salaires en septembre. La situation est problématique.

M^{me} Bertani indique que c'est dramatique pour les emplois.

M^{me} Trousseau précise qu'on cherche toutes les solutions possibles, y compris la suppression de représentations, mais cela ne vaut pas la peine, puisque les recettes variables sont supérieures aux coûts variables. On ne trouve pas de solution. Il ne s'agit pas d'une entreprise privée, mais d'une problématique complexe: les frais de fonctionnement sont financés mais les frais variables, non couverts, laissent un déficit.

M^{me} Bertani précise qu'en faisant moins d'opéras, on risque d'augmenter les pertes. On perd également des mécènes alors que les frais fixes continuent de tourner.

Un commissaire comprend que la FGTG a puisé dans le fonds de solidarité. Il demande si ce fonds doit être reconstitué. Pour le fonds de réserve, il demande s'il a été puisé à hauteur de deux tiers ou de la totalité.

M. Kanaan explique que le déficit a été financé à hauteur de 1,8 million. Ils ne sont pas obligés de remettre ce million dans le fonds de solidarité, qui était surdoté. Il y a un travail qui se fait pour combler ce déficit et assurer l’avenir du GTG. Il a l’impression qu’on court après les échéances avec le GTG. Le chantier a créé une instabilité. Entre 2011 (année de sa prise de fonction) et 2015, l’institution tournait d’une manière adéquate (comptes équilibrés, voire bénéficiaires par rapport au budget). Depuis, on est dans une course contre la montre.

Un commissaire comprend que ce déficit est exceptionnel. Reste que les fonds de réserve et de solidarité sont épuisés et vont devoir être réapprovisionnés. Il faut donc s’attendre à des conséquences sur le budget.

M. Kanaan fait remarquer que les 3 millions, qui manquent chaque année, ont été réduits à 1,5 million grâce à un mécène.

Quelles sont les autres recettes d’exploitation outre la billetterie? demande une commissaire.

M^{me} Trousseau répond qu’il y a les tournées, les buvettes, etc. Cependant, elle rappelle que le GTG a joué de malchance ces dernières années.

Discussion et vote

Un commissaire de l’Union démocratique du centre annonce que son groupe est favorable à l’objet. Ajoutant que le GTG a joué de malchance, il souhaite que la commission anticipe sur les prochains budgets.

Le Mouvement citoyens genevois va aussi accepter ces comptes. En revanche, son commissaire demande à ce que la commission obtienne le tableau détaillé qui concerne le devenir de l’ODN.

Le Parti libéral-radical accepte également ces comptes. Néanmoins avec un peu de réticence, car il y a, ces dernières années, une accumulation de malheurs et le groupe espère que la FG TG va redresser la barre le plus vite possible. La Ville ne pourra pas éternellement subventionner seule le déficit du GTG d’autant plus qu’une augmentation des impôts n’est pas envisageable.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe va approuver les comptes.

Les Verts vont également approuver ces comptes, mais son commissaire s’inquiète du déficit structurel. Est-ce dû à un problème de fond, lié peut-être au statut du personnel? Les Verts espèrent que cette situation ne se reproduira pas.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra le GTG, comme à l’accoutumée, précise son commissaire. La question de la gouvernance se pose et on attend avec

impatience le résultat de l’audit de la Cour des comptes. Il y a une volonté que ces chiffres se stabilisent. La mission du GTG est complexe et il se demande comment le Conseil municipal va pouvoir stabiliser ses attentes, car c’est un objet qui coûte très cher.

Par 11 oui (1 UDC, 1 PLR, 2 PDC, 3 S, 3 Ve, 1 MCG), la proposition est acceptée à l’unanimité.